

Une vie scolaire qui promeut la citoyenneté (3 séances prévues)

Intro d'Éric Prairat, quelques grands traits :

L'École n'est pas une démocratie. C'est un espace intermédiaire pour entrer dans le monde, ce n'est pas un calque de la sphère publique.

Nous devons nous interroger sur la qualité du séjour, l'école est un lieu de vie. Plus qu'une école bienveillante, une école de l'hospitalité avec une place pour chacun.

La vie scolaire comme elle est entendue dans l'atelier : l'ensemble des dispositifs et des modalités qui organisent et structurent la vie des élèves dans les établissements des 1^{er} et 2^e degrés

La citoyenneté

La formation de l'homme politique, socialisation politique.

Deux registres : l'appartenance et la participation.

Quatre voies :

- disciplinaire : construction du jugement (Histoire, instruction civique, philo...)
- les dispositifs : ECJS – TPE ...
- la vie scolaire (telle que définie précédemment)
- les différents projets des classes, des élèves...

Dans cet atelier, on ne prendra que la vie scolaire avec :

- les pratiques citoyennes
- le règlement intérieur
- les compétences civiques et leur évaluation
- les sanctions

1. Les pratiques citoyennes

Quelques constats :

L'implication lycéenne est surtout extérieure à l'établissement. À l'interne : les « Clubs » et activités proposées, mais les activités de représentation sont peu investies. Pour ceux qui s'investissent, ils apprécient la sociabilité avec les pairs, les contacts différents avec les adultes et les domaines autres que le scolaire.

La désaffection des lycéens,

- la lourdeur des contraintes scolaires
- le manque d'infos, de valorisation de l'engagement, de légitimation par les profs et les adultes.
- les activités sont surencadrées, surévaluées par les adultes, sentiment de collaboration.
- L'importance de la vie extérieure à l'établissement.

Délégué de classe et Conseil de classe. Trois angles de participation sont perçus par les lycéens : représentation, investissement, médiation. Renforcer la médiation ? Le délégué devrait avoir prise sur les conditions de travail et de détente.

Propositions d'Éric Prairat :

- Pour que le rôle de délégué et l'heure de vie de classe ne se « vident » pas, en faire une véritable institution. Un Conseil de vie de classe (comme le Conseil de coopération au 1^{er} degré et un Conseil de la vie collégiale.

2. Le règlement intérieur

Propositions :

- affirmer des droits explicitement : CIDE, égalité garçon/fille...
- ajouter, ceux des adultes un règlement intérieur adressé à tous élèves, professeurs et autres adultes de l'établissement.
- faire apparaître la dialectique des droits et obligations
- montrer l'égalité et aussi la dissymétrie adultes/élèves

3. Compétences civiques

Constat sociologique :

À la fin du CM2, les enfants sont investis dans les problématiques, d'environnement, d'écologie, de tolérance

À la fin de troisième : refus des discriminations, défense des libertés publiques et rejet des normes scolaires, des règles et lois

Propositions :

- Note de vie scolaire à supprimer,
- Nécessité de clarifier les compétences des piliers 6 et 7 du socle commun et leur évaluation.

La loi de 2011 à revoir sur l'instruction civique, la morale civique ...

4. Les sanctions

Réduire les exclusions et utiliser la logique réparatoire.

Propositions

- supprimer la procédure d'automaticité (saisine automatique, peine automatique). La rapidité des réponses n'est pas elle ... automatique.

- reprendre les textes de 2002 : punition / sanction , proportionnalité, individualité et légalité des sanctions.

- le droit à l'école : conception philosophique et éducative de la sanction avant de rencontrer le droit. Le « Viva voce » (interpellation de vive voix) a un pouvoir éducatif. Les procédures écrites entraîne une non-relation éducative « juridiciser » sans juridictionnaliser ». Plus de « motivation écrite ».

- autonomie des établissements, mesures de responsabilisation. Le texte du 30/11/2011 est très contraignant. Il faudrait alléger ce texte.

- déplacer le centre de gravité de la politique de discipline vers la commission éducative (instance disciplinaire centrale) et diminuer ainsi le poids du Conseil de discipline.

En gros, voici le contenu de ma courte intervention (le micro ne fonctionnait pas, l'amphi était grand...)

L'école n'est peut-être pas une démocratie en absolu, mais elle comprend une multitude de situations démocratiques, elle permet à chaque enfant, adolescent d'exercer des pratiques citoyennes, de vivre la démocratie. C'est le premier espace public que va connaître l'enfant, où il va pouvoir s'exprimer, donner son avis, argumenter. L'homme et la femme politiques se construisent dès ces premières années de vie ensemble.

Les pratiques citoyennes sont très présentes dans les classes Freinet et ceci très tôt, dès la maternelle. Les enfants s'y investissent, car leur participation aux projets aux activités n'est pas un faire-valoir. C'est une vraie participation démocratique aux activités, projets de la classe. Leurs avis et opinions sont pris en compte. Si au collège et au lycée, ils pouvaient donner leur avis sur leurs conditions de travail, leurs activités et que c'est pris en compte... ils s'investiraient davantage.

Les conseils de coopération de classe nourrissent les conseils de délégués d'école. Des pratiques qui existent et qui pourraient donner des idées... Participation des mouvements pédagogiques dans la formation.

Une question qu'on doit se poser sur la représentation pour ne pas faire des spécialistes, des experts : faire attention à ce que ce soit un rôle tournant, pour que tous les enfants puissent représenter et comprendre par la pratique ce qu'est la représentation.

Un vrai règlement intérieur serait nécessaire au premier degré également. Si une charte existait pour tous les établissements, une référence commune, il faudrait que des règles spécifiques à chaque établissement puissent être élaborées par les différents acteurs (adultes et enfants) et réactualisées régulièrement selon les besoins.

Mon ressenti : la citoyenneté en costume étriqué.

Présence de représentants, CPE, personnels de santé, éducation populaire... mais peu d'enseignants (encore moins de premier degré), de mouvements pédagogiques. La citoyenneté ne concernerait-elle que les espaces hors des cours, donc les CPE, le social/éducatif, les clubs, les activités et associations culturelles... ?

Toujours deux missions : instruction et éducation et on ne voit pas la proposition qu'elle soit réunie dans les missions de l'enseignant. La formation en tiendra-t-elle compte ?

La citoyenneté pour diminuer les conflits, la violence, apaiser les cours, mais pas trop pour que les jeunes donnent leur avis et qu'on en tienne compte, qu'ils participent à l'organisation de leurs apprentissages, de leurs cours, de leur vie dans l'établissement. Et on s'étonne que les jeunes plus ils avancent dans la scolarité plus ils rejettent les normes scolaires, les règles et les lois...

L'objectif n'est pas la formation d'un homme et d'une femme ayant un rôle politique décisif dans la société.

D'ailleurs dans la formation, il serait important que chaque futur enseignant se pose cette question : quel homme et quelle femme, je souhaite voir dans l'avenir ? Qu'est-ce qui dans mes pratiques pédagogiques permettra à chacun de le devenir...